

## ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, le 18 février 1927.

*Résolu*,—Que la règle 10 de la Chambre des Communes touchant la nomination des comités permanents de la Chambre, soit modifiée, par l'adjonction aux comités permanents de la session actuelle d'un comité des chemins de fer et de la navigation que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, et auquel comité seront référées les estimations des Chemins de fer Nationaux du Canada et de la Marine marchande du Gouvernement pour la session courante, à charge de considération et rapport à la Chambre; mais rien dans la résolution présente n'entravera le droit de discussion en comité des subsides; et que ledit comité soit formé de messieurs Bennett, Cantley, Chaplin, Duff, Dunning, Fiset, Goodison, Harris, Jelliff, Jenkins, Jones, McLean (Melfort), Milne, Power et Stevens.

*Copie conforme.*

ARTHUR BEAUCHESNE,

*Greffier de la Chambre.*

VENDREDI, le 25 février 1927.

*Ordonné*,—Que ledit comité soit autorisé de faire imprimer de jour en jour ses procès-verbaux et les témoignages entendus par lui pour l'usage de ses membres et de ceux de la Chambre et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

*Copie conforme.*

ARTHUR BEAUCHESNE,

*Greffier de la Chambre.*

VENDREDI, le 25 février 1927.

*Ordonné*,—Que les crédits 1927-1928 concernant les prêts à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de la Marine marchande de l'Etat, Limitée, soit référés audit comité.

*Copie conforme.*

ARTHUR BEAUCHESNE,

*Greffier de la Chambre.*

MARDI, le 29 mars 1927.

*Ordonné*,—Que ledit comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

*Copie conforme.*

ARTHUR BEAUCHESNE,

*Greffier de la Chambre.*